



PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE¹

Du 11 mars 2019

Ecole primaire »Arc-en-Ciel«
Beausemblant

Téléphone
04 75 03 03 48

N°RNE :
0261312k

Mél :
ce.0261312k@ac-grenoble.fr

Suivi par
M. Pelloux-Prayer,
le directeur

Adresse postale

637 route Barthélémy de Laffemas
26240 Beausemblant

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)				
NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé
PELLOUX-PRAYER	Vincent	Éducation nationale	Directeur de l'école Président du conseil d'école	Présent
NICAISE	Michel	Municipalité	1 ^{er} Adjoint	Présent
VEYRAT	Martine	Municipalité	Adjointe aux Affaires Scolaires	Présent
JODAR	Magali	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
ANDRES	Nora	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
RAMA	Delphine	Éducation nationale	PE Adjoint	Excusée
CEZARD MAROTTA	Doriane	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
POINT	Lidwine	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
MARTIN	Laure	Comité des parents	Titulaire	Présente
VIRMONT	Sandra	Comité des parents	Titulaire	Présente
LAPIERRE	Nelly	Comité des parents	Titulaire	Présente
BOURGUIGNON	Pamela	Comité des parents	Titulaire	Présente
DEFRANCESCHI	Virginie	Comité des parents	Titulaire	Présente
BOUTIN	Yves	DDEN		Excusé
Assiste de droit :				
M. Maneval	-	IEN	-	Éducation nationale

MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)				
MARGIRIER	Agnès		Conseillère municipale	Présente
AFONSO	Béatrice	Comité des parents	Suppléante	Présente
MOREL	Vanessa	Comité des parents	Suppléante	Présente

¹ Code de l'éducation - Articles L411-1 et D 411-1 et suivants modifiés par loi n°2013-595 du 8 juillet 2013-art.59



❖ Bilan des effectifs :

129 élèves étaient inscrits en septembre 2018. En mars 2019, l'école compte 128 élèves inscrits (2 départs en décembre pour mutation professionnelle ; 1 arrivée).

L'année prochaine, des départs d'élèves sont prévus : 19 élèves partent en 6^{ème}. 6 enfants âgés de 3 ans sont sur les listes fournies par la commune. Des demandes d'inscription pour la rentrée prochaine pour 2 nouveaux enfants ont été annoncées par téléphone à l'école.

Cela fait un effectif prévisionnel de 117 élèves pour l'année prochaine. Ces prévisions sont faites à partir de données connues à ce jour et ne tiennent pas compte des mouvements de population.

Les inscriptions pour la rentrée 2018-2019 se feront courant avril 2019.

❖ Sécurité

Exercice incendie

Un exercice incendie a été fait le 15 janvier. L'objectif était de procéder à une évacuation plus rapide de tous les élèves. Seuls les enseignants étaient avertis de cet exercice. L'évacuation de toutes les classes de l'école a été faite en 3 min 56 s. Le dernier exercice est prévu en juin 2018. Ni les enseignants ni les enfants ne seront prévenus.

Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S)

Il est présenté par Mme Point : les risques identifiés sur la commune, les procédures mises en place et les conduites à tenir en cas d'alerte PPMS (risques extérieurs et alerte intrusion). L'exercice PPMS Risques Extérieurs n'a pas été fait : deux enseignantes étaient absentes. Il sera fait prochainement. L'exercice suivant (intrusion) est prévu en mai 2019.

❖ Vie de l'école

- Évaluations CP-CE1 et mi-CP : les élèves de la classe de CP-CE1 ont passé des évaluations nationales, en français (lire et écrire) et en mathématiques (Numération et calcul). Elles se sont déroulées en deux temps : les CP et CE1, au début du mois d'octobre, les CP en janvier. Ces évaluations donnent des repères aux enseignants pour aider les élèves à progresser. Pour l'école, les résultats sont bons et ils montrent une bonne progression des CP.

- Sorties culturelles : toutes les classes sont inscrites au projet de spectacles de la Communauté de Communes. 9 spectacles ont été sélectionnés pour cette année : 4 pour les Maternelles, 5 pour les élèves du Cycle 2 et 3. Pour l'instant, les classes de PS-MS, de GS-CP et de CP-CE1 sont déjà allées voir un spectacle musical. Les CE2-CM1 et CM1-CM2 ont assisté à deux spectacles : un concert et un conte musical. Pour les classes de TPS jusqu'au CE1, un nouveau spectacle est prévu le 21 mai.

Financement : Mairie (entrées, 5€/élève), Communauté de Communes (transport).

Cinéma : toutes les classes se sont rendues au cinéma Ciné Galaure de Saint Vallier, fin décembre. Elles ont pu assister, à différents moments, à une projection d'un film d'animation, issu de la programmation jeune public du cinéma. Ces sorties sont importantes pour les élèves. Elles leur permettent de découvrir des films de qualité et de s'ouvrir à d'autres horizons.

Financement : Sou des Écoles (entrées, 2 transports), Communauté de Communes (1 transport).

La classe de CE2-CM1 est allée au planétarium de Vaulx en Velin le 12/02/19, comme annoncé dans le précédent Conseil d'École. La sortie était réussie et les élèves ont découvert beaucoup de choses.

Financement : Sou des Écoles

- Intervention du SIRCTOM : une animatrice du SIRCTOM est intervenue dans la classe de CP-CE1. Elle a sensibilisé les élèves à la production de déchets, à la notion de gaspillage, à la durée de vie d'un déchet, au tri sélectif et au traitement des déchets. Elle a aussi fait découvrir comment la gestion des déchets était prise en charge à l'étranger. Cela contribue à la formation et à la responsabilisation des futurs citoyens.

- Intervention d'une auteure : la venue de Roselyne Bertin dans les classes de CP-CE1 et CE2-CM1 n'a pas pu se faire en décembre : l'auteure était malade. Cette intervention a finalement eu lieu le 7 mars. Elle a montré aux élèves son métier d'écrivain et les étapes de création d'un livre.

- Visite du collège : les CM2 ont passé une journée au collège Fernand Berthon, afin de découvrir la vie de collégien. 8 ateliers étaient prévus (anglais, sport, littérature, vie scolaire, technologie...). Ils ont mangé à la cantine. Cela a été une journée très instructive et riche.



- Apprenance-R : cette année, les élèves de CM1 et CM2 participent à une expérimentation dirigée par l'université de Grenoble, en relation avec l'Académie de Grenoble. Elle a pour but d'améliorer l'engagement scolaire des élèves pour favoriser leurs apprentissages. Les élèves ont répondu à un questionnaire courant 2018 et ont participé une seconde fois à ce protocole. Dans le même temps, les enseignants ont participé à trois formations.

- Apprentissage optionnel d'une langue étrangère (ELCO) : depuis 3 ans, le Ministère de l'Éducation Nationale propose à tous les élèves à partir du CE1 d'apprendre une nouvelle langue étrangère. 8 langues sont proposées sur tout le territoire, mais seulement 5 langues ont été retenues (arabe, croate, turc, portugais, serbe) sur la Drôme. Les pays concernés par cet apprentissage mettent à disposition des enseignants spécialisés. C'est un apprentissage qui se rajoute au temps scolaire. Il dure entre 1h30 et 3 heures hebdomadaires. L'inscription à cet enseignement engage les familles à une obligation d'assiduité. S'il y a peu d'élèves inscrits, il pourra y avoir des regroupements entre écoles.

- Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté : la maîtresse E continue d'intervenir auprès de 3 élèves de CE1, deux fois par semaine, depuis le mois de novembre. Ces interventions sont importantes car elles permettent de faire progresser les élèves et d'élaborer avec les enseignants des actions spécifiques au sein de la classe. D'autres demandes d'intervention au RASED (psychologue scolaire et/ou maîtresse E) vont être faites. Les familles concernées seront averties.

- Vente de gâteaux : la vente des gâteaux permet de financer un fond de livres neufs pour la BCD. Elle est basée sur le volontariat des familles. Tous les enfants ne sont pas obligés d'y participer et une autorisation parentale a été signée par les familles au début de l'année. Cette autorisation n'est pas définitive et les parents peuvent y revenir dessus. Pour cela, il leur suffit d'en avvertir l'enseignant par le biais du cahier de correspondance.

La vente de gâteaux n'est pas le moment d'une collation matinale car elle n'est pas quotidienne. Elle peut s'apparenter à un moment particulier dans la semaine, festif, un moment de convivialité, de partage et de diversité des plaisirs gustatifs. C'est aussi un moment d'apprentissage de la vie du citoyen, du vivre ensemble et pédagogique. Comme toujours, il est recommandé aux familles de privilégier les fruits, les produits laitiers, le pain, les céréales non sucrées pour une collation.

Le Conseil d'École décide de maintenir cette action.

- Le site internet de l'école : il est fonctionnel et il héberge les informations pratiques mises à jour, les PV des Conseils d'École de l'année en cours (*rubrique : Les parents*), depuis la rentrée de septembre. Son accès est public et donc accessible à toutes les familles.

- Les fournitures scolaires : la liste des fournitures scolaires demandées aux familles a été validée à l'unanimité au Conseil d'École du 11 juin 2018. Elle est issue de la liste éditée par le Ministère de l'Éducation Nationale et est limitée. Les parents ont été informés de la liste définitive des fournitures pour leur enfant. Cette liste demandée aux familles ne représente pas l'ensemble des fournitures données à chaque élève. La municipalité alloue des crédits par élève pour l'achat de manuels, cahiers, ardoises, cahiers de texte, matériel d'arts visuels peinture, feuilles de dessin,...

- La cantine et la garderie : Une réunion entre les représentants des parents d'élèves et la mairie a eu lieu.
LA CANTINE : Le coût : la mairie précise que les repas sont vendus à prix coûtant. Les coûts liés au personnel et à l'entretien des bâtiments ne sont pas pris en compte dans le prix de revient d'un repas.

La qualité des repas : La société SHCB a été reçue par la mairie plusieurs fois (son directeur et une nutritionniste). Après des mises au point, il semblerait que la qualité des repas se soit améliorée.

LA GARDERIE : Le tarif (1,33€ la demi-heure) n'a pas augmenté depuis 8 ans. Il avait été établi en liaison avec le tarif des assistantes maternelles. La facturation selon le quotient familial n'a pas été retenue pour cause d'égalité.

- Horaires scolaires :

Les parents demandent à ce que les horaires soient respectés. (12h, 13h20 surtout). Une plus grande vigilance sera exercée.

❖ Les projets à venir

- Sport : Piscine : 9 séances sont prévues pour les CP-CE1 et les MS-GS (51 enfants) de mars à juin 2019. Il y a, cette année, plusieurs nouveaux parents agréés, en plus des enseignantes, d'une ATSEM, et des 2 maîtres-nageurs. Les AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) accompagneront les enfants dont elles s'occupent. La première séance aura lieu le 12 avril.

Financement : Mairie et Communauté de Communes.



- Sorties : ⇒ les classes de maternelle se rendront à la ferme pédagogique « Chanteblé » (St Uze), 2 séances en matinée (27 mai, 3 juin) et une sortie à la journée le 17 juin. Elles découvriront le monde de la ferme : les animaux et le potager. Financement : Sou des Écoles

⇒ CP/CE1 : Sortie sur Tain l'Hermitage et Tournon (2 avril). Elle est en lien avec le projet « Rhône » débuté en début d'année. Les élèves observeront les aménagements des paysages autour du Rhône, feront une balade dans les vignes pour faire de la lecture de paysages (dessin et observation). Financement : Sou des Écoles

⇒ CP/CE1 et CE2/CM1 : 6 juin : visite du vieux Lyon et croisière sur le Rhône

Financement : Sou des Écoles

- Sécurité routière : cette année, l'intervention aura lieu le jeudi 2 mai, dans l'après-midi, pour les CM1 et les CM2. Afin qu'un plus grand nombre d'élèves s'essayent au circuit, les élèves pourront apporter leur vélo et leur casque. La Sécurité Routière dispose de quelques vélos.

- Stage de Réussite: pendant les vacances de printemps, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N) propose un stage gratuit pour des élèves de CM1 et de CM2 rencontrant de grandes difficultés en mathématiques et en français. Il aura lieu du 15 au 19 avril 2019, 3 heures par jour. Les parents des élèves concernés recevront une invitation, qu'ils pourront accepter ou pas. Au moins un enseignant est volontaire. L'autorisation d'utiliser une salle de classe et la salle informatique est demandée à la mairie, qui accepte.

❖ Travaux

Révision des vélos à poursuivre

RAPPEL :

Si vous souhaitez qu'un point particulier soit inscrit à l'ordre du jour, il faut le transmettre soit aux représentants des parents d'élèves - qui le feront parvenir au directeur de l'école-, soit au directeur de l'école.

Pour que la réponse du Conseil d'École corresponde bien à la question soulevée, il est important que le Conseil d'École connaisse le(s) demandeur(s).

Le Conseil d'École a décidé que les demandes anonymes ne seront plus prises en considération.

Le prochain Conseil d'École aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 18h00.

Date : 11 mars 2019

Signatures du PV conseil école :

M. PELLOUX-PRAYER,
Directeur

Mme AFONSO,
Secrétaire